



Information sur l'utilisation selon les
prescriptions suisses de protection incendie
AEAI

Reconnaissance AEAI N° 27106

Titulaire
Forster Profilsysteme AG
Amriswilerstrasse 50
9320 Arbon
Schweiz

Fabricant

-

Groupe 242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit FORSTER UNICO EW30-2

Description Porte à deux battants en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYRODUR 30-25 ISO (28mm, Lmax=2754mm, Smax=3,58m²), E=70mm, joints caoutchouc, huisserie métallique avec joints caoutchouc, serrure multipoints

Utilisation E 30
Btest=2830mm, Htest=2895mm
Dans cloison n° AEAI 25566, 25571, 25117, 25113, 24035, 24040, 24034, 24027, 24030,
24032, 26763, 26768
Utilisation voir pages suivantes

Documentation ift, Rosenheim: Rapport d'essai '11-001605-PR01 (PB-C04-01-de-02)' (26.10.2011),
Expertise '15-004251-PR02 (GAS-C04-01-de-01)' (24.02.2015)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu E 30

Durée de validité 31.12.2027
Date d'édition 02.03.2023
Remplace l'attestation du 08.12.2022

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application
- Réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur
 $B_{min}=1415\text{mm}$ $H_{min}=2171\text{mm}$

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 85mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004251-PR02 (GAS-C04-01-de-01) du 24.02.2016

- Bmax=2830mm, Hmax=3010mm, Smax=8,52m²
≤ Hmax 2895mm avec serrure à 3 becs-de-cane
≤ Hmax 3010mm avec serrure à 4 becs-de-cane
- vitrages
 - Pyrodur 30-2x3 ISO* E=28-44mm Lmax=2869mm Smax=3,63m²
 - Pyrodur 30-3x3 ISO* E=28-44mm Lmax=2869mm Smax=3,63m²
 - Pyrodur 30-2x ISO* E=28-44mm Lmax=2869mm Smax=3,63m²
 - Pyrodur 30-3x ISO* E=28-44mm Lmax=2869mm Smax=3,63m²

*verre isolant en double ou triple vitrage

- ITS
- Autres variantes selon expertise



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEA

Reconnaissance AEAI n° 27106

Requérant : Forster Profilsysteme AG

Durée de validité : 31.12.2027

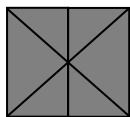
Date d'édition : 02.03.2023

Complément à la reconnaissance AEAI

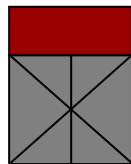
Les possibilités d'utilisation du produit sont élargies aux types de construction suivants correspondant au schéma de base :

MONTAGE DE PORTES À DEUX BATTANTS (K8-K13) DANS UNE PAROI NON NORMALISÉE (K14)

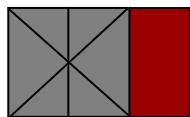
K 8



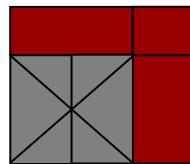
K 9



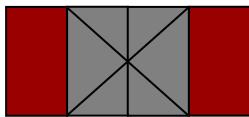
K 10



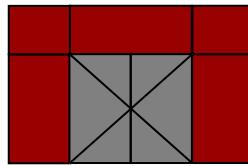
K 11



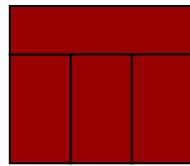
K 12



K 13



K 14



Bases :

K8) Porte dans une construction support normalisée

n° AEAi: 26774

(K13) Porte dans une construction support non normalisée

n° AEAi: 27106

(K14) Paroi non normalisée

n° AEAi: 26763, 26768, 25566, 25571,
25117, 25113, 24035, 24040,
24034, 24027, 24030, 24032

Représentation des types de construction :

La représentation en images des types de construction donne un aperçu complet des portes avec imposte et / ou partie(s) latérale(s). Le type de construction K14 montre une paroi non normalisée (paroi avec une largeur illimitée), conforme à la norme EN 1364-1.

La durée de validité de ce complément correspond à la durée des reconnaissances AEAI sur lesquelles il repose. Si la validité d'une ou plusieurs des reconnaissances AEAI mentionnées ci-dessus expire, ce complément perd la validité.